

---

## Adresse de la société populaire de Doullens informant de sa fête civique célébrant la reprise de Toulon, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Doullens informant de sa fête civique célébrant la reprise de Toulon, lors de la séance du 15 pluviôse an II (3 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 230;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34615\\_t1\\_0230\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34615_t1_0230_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

ruban tricolore; les membres de la société et les citoyens et citoyennes de la commune, fermoient le cortège.

L'air retentissoit des chants du patriotisme, et à chaque station le président de la société, en retraçoit les devoirs, et proclamait les nouvelles dénominations des rues. Ces nouveaux noms, qui rappellent des hommes illustres ou des vertus sembloient renouveler la commune de Franconville et lui donner encore plus de droit au titre de Franconville-la-Libre, qu'elle a obtenu et qu'elle mérite. C'est ainsi, Républicains, que dans nos fêtes et dans nos victoires, chaque pas de la liberté doit laisser la trace de la vérité et de la raison.

Près de l'autel de la Patrie, la déesse de la Liberté descendit de son char : elle conduisoit à l'autel un jeune orphelin, de la figure la plus intéressante, et qui devoit, en ce jour, recevoir de l'adoption, le bonheur d'embrasser un père et une mère qu'il n'obtint pas de la nature.

La jeune citoyenne qui représentoit la déesse étoit assise sur l'autel, et cet aimable enfant étoit à ses pieds. Des discours dignes de la Liberté furent prononcés et vivement applaudis. Le maire, qui avoit choisi pour texte : *Le citoyen naît, vit et meurt pour la Patrie*, développa avec énergie les bienfaits de la Liberté, ses devoirs et ses droits; enfin ce discours, écrit avec chaleur, fut écouté avec enthousiasme; mais ne faisons ici l'éloge d'aucun individu : de vrais Républicains se contentent de mériter des éloges et ne veulent pas les entendre. Le jeune orphelin reçut du député de la Commune de Paris le nom de Guillaume Tell. Et qu'il fut doux et attendrissant pour les spectateurs l'instant où cet enfant adopté par le bienfaisant Hemmeri et son épouse, se jeta dans les bras de son nouveau père, et pencha son joli visage sur le sein de cet homme respectable et vivement ému. Un cri de sensibilité s'éleva dans l'assemblée, et tous les yeux étoient mouillés de larmes.

O bienfaisante adoption ! tu réparas les torts, ou les oublis de la nature; tu réunis les devoirs de la piété filiale à ceux de la reconnaissance; tu promets un père à l'infortuné; un fils à celui qui, jouissant tristement des dons de la fortune, n'espéroit plus le bonheur d'être père.

Des hymnes à la liberté et à l'adoption furent chantés sur l'autel de la Patrie et dans la salle des séances de la société. Cette heureuse journée fut terminée par un repas fraternel, des chansons et des danses.

Dans toutes ses fêtes un peuple libre doit célébrer l'humanité; on obtient la liberté par le courage, mais on ne la mérite que par des vertus. Le peuple françois après avoir été la terreur de l'Europe, doit aussi en devenir le modèle. On dira : les François méritent la liberté, puisqu'ils honorent la bienfaisance.

#### HYMNE A L'ADOPTION

AIR : *Allons enfans de la Patrie*

ÊTRE infini ! l'homme t'adore  
Sous mille cultes imposteurs :  
Il en est un seul qui t'honore,  
Celui des vertus et des mœurs. (bis)  
Loin de nous cette indifférence,  
La honte de l'humanité :  
On plaît à la Divinité,  
En imitant sa bienfaisance.

Célébrons ce beau jour avec solennité,  
Chantons (bis) l'adoption, la paix, la liberté.

Nous consacrons en ta présence  
Les devoirs de l'adoption;  
Et le jour de la bienfaisance  
Est la fête de la Raison. (bis)  
Peut il en être une plus belle ?  
Un jeune Enfant infortuné,  
Se voit enfin environné  
Par une famille nouvelle.

Célébrons ce beau jour, etc., etc.  
HEMMERI dont l'ame attendrie  
A mérité ce doux moment,  
Va sur l'autel de la patrie  
Prononcer un nouveau serment. (bis)  
Sa bienfaisance tutélaire  
Sauva cet Enfant du malheur,  
Il en étoit le protecteur,  
Il promet d'en être le père.

Célébrons ce beau jour, etc., etc.  
CANDAS (présid.).

#### b

[Doullens, 23 niv. II] (1)

« Citoyens représentants,

A la nouvelle de la conquête de Toulon, notre commune a retenti des cris de Vive la République, Vivent les héros de Toulon.

Une fête civique pour le dix du présent mois de nivôse a été arrêtée, conformément à votre décret.

Cette fête a été célébrée avec tous les transports de la joie et de l'allégresse que devoit inspirer un triomphe aussi éclatant et aussi décisif pour la cause de la Liberté.

Auguste Montagne, d'où sont partis les foudres qui ont exterminé jusqu'à présent les divers ennemis de la République. Tu accrois chaque jour ta gloire dont l'aurore seule t'a acquis l'immortalité. Semblable au soleil, tu ne termineras ta carrière que quand tes rayons auront parcouru l'univers et que la liberté et l'égalité seront aussi reconnus que l'Existence du Soleil même dont tu es l'égale dans le monde politique. S. et F.

DEGNET (présid.), COPPIN (secrét.), SANTERRE (secrét.), DESOMBRES (secrét.).

#### c

[Gonesse, 24 niv. II. au présid' de la Conv.] (2)

« Citoyen,

L'administration du district de Gonesse est à la hauteur des circonstances orageuses où se trouve la patrie; elle s'occupe sans relâche de la vente des biens d'émigrés; elle a été une des premières en mesure à cet égard. Différents objets estimés par des experts intelligents 7.500 l. ont été adjugés à une moitié en sus de cette valeur.

Elle a arraché des temples ces hochets de la superstition qui n'y étoient cumulés que par ostentation et pour tenir le peuple français sous

(1) C 292, pl. 938, p. 12. Résumé dans B<sup>in</sup>, 15 pluv.

(2) C 290, pl. 920, p. 28.